



Ville
de Matane

Rapport annuel

GESTION CONTRACTUELLE

14 Nov. 2018 au 31 décembre 2019

Préparé par la direction générale

21 mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	3
2. Règlement de gestion contractuelle	3
3. Contrats octroyés par la ville du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019.....	3
4. Contrats conclus de gré à gré.....	4
4.1. Contrats d’approvisionnement.....	4
4.2. Contrats pour l’exécution de travaux	4
4.3. Contrats de fourniture de services	5
4.4. Contrats de services professionnels	5
5. Contrats conclus suite à un appel d’offres sur invitation	5
5.1. Contrats d’approvisionnement.....	5
5.2. Contrats pour l’exécution de travaux	5
5.3. Contrats de fourniture de services	5
5.4. Contrats de services professionnels	6
6. Contrats conclus suite à un appel d’offres public	6
6.1. Contrats d’approvisionnement.....	6
6.2. Contrats pour l’exécution de travaux	6
6.3. Contrats de fourniture de services	6
6.4. Contrats de services professionnels	7
7. Contrats conclus suite à un achat regroupé	7
8. Contrats octroyés avec système de pondération et d’évaluation des offres	7
9. Rotation des cocontractants et invitation d’entreprises	8
10. Clauses de préférences	8
11. Plaintes.....	8
12. Respect du règlement de gestion contractuelle	9

1. PRÉAMBULE

En vertu de l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

2. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)* a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Matane lors de la séance générale du 5 novembre 2018.

Ledit *Règlement* est en vigueur depuis le 14 novembre 2018 et il n'a pas fait l'objet de modification ou d'amendement depuis son adoption.

3. CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE DU 14 NOVEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Conformément à l'article 477.5 de la *Loi sur les cités et villes*, la liste des contrats octroyés par la Ville de Matane et comportant une dépense d'au moins 25 000\$ est publiée sur le site internet de la Ville et est mise à jour régulièrement.

Voici un tableau sommaire de ces contrats pour la période du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019, tels que compilés par le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) :

Nature du contrat	Appel d'offres public		Gré à gré		Appel d'offres sur invitation		Achat mandaté	
	Nbre	Valeur (\$)	Nbre	Valeur (\$)	Nbre	Valeur (\$)	Nbre	Valeur (\$)
Approvisionnement	1	45 930.21\$	10	377 870.71\$	2	117 342.44\$	1	1 707 238.48\$
Exécution de travaux	8	12 821 588.83\$	6	227 276.83\$	3	160 707.67\$		
Fourniture de services	1	114 317.34\$	2	134 458.38\$	1	34 492.50\$		
Fourniture de services professionnels	4	1 155 414.83\$	2	92 754.93\$	1	82 207.13\$		
Total général	14	14 137 251.21\$	20	832 360.85\$	7	394 749.74\$	1	1 707 238.48\$

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000\$, ceux-ci ne sont pas compilés sur SÉAO.

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ

4.1. Contrats d'approvisionnement

2018-617	Acquisition d'outils de désincarcération (mâchoires de vie)	34 943.20\$
2018-618	Acquisition d'appareils de protection respiratoire (Service incendie)	62 086.50\$
2019-017	Acquisition d'un serveur pour les logiciels comptables	26 053.75\$
2019-052	Station robotisée S5 incluant un carnet TSC3	39 919.32\$
2019-187	Acquisition d'un véhicule pour le service du traitement des eaux	30 999.52\$
2019-188	Fourniture de produits de béton préfabriqués – Acquisition pour 2019	25 440.61\$
2019-226	Fournitures de pièces de pompe Flyght	28 678.75\$
2019-313	Complexe modulaire – Fourniture d'ameublements	27 375.55\$
2019-574	Fournitures de produits horticoles pour 2020	35 874.33\$
2019-607	Achat d'un camion cargo	66 499.18\$

4.2. Contrats pour l'exécution de travaux

2019-117	Aménagement du sous-sol au bureau d'accueil touristique	32 997.83\$
2019-185	Tonte de gazon et taille-bordure aux installations de traitement des eaux	34 216.56\$
2019-232	Relevés des boîtes de service d'aqueduc et d'égouts	43 862.96\$
2019-319	Étude géotechnique – réfection de l'aéroport	54 268.20\$
2019-371	Chemin Louis-Dubé – démolition de 3 maisons	27 438.78\$
2019-447	Remplacement du câble de la remontée #2 à la station de ski Mont-Castor	34 492.50\$

4.3. Contrats de fourniture de services

2019-184	Groupes électrogènes – entretien préventif	34 113.08\$
2019-283	Entretien ménager des locaux du bureau administratif, du complexe modulaire et du garage municipal	100 345.30\$

4.4. Contrats de services professionnels

2019-162	Planification stratégique	43 315.68\$
2019-669	Gestion des actifs – audits de bâtiments	49 439.25\$

5. CONTRATS CONCLUS SUITE À UN APPEL D’OFFRES SUR INVITATION

5.1. Contrats d’approvisionnement

2019-284	Acquisition de véhicules électriques	88 119.03\$
2019-575	Projet de modernisation du système de télémétrie – Achat de matériel d’automatisation pour communication en temps réel	29 223.41\$

5.2. Contrats pour l’exécution de travaux

2019-227	Concassage de rebuts de béton, béton bitumineux, brique et roc 2019	70 767.11\$
2019-375	Réfection des trottoirs du pont de la Grève	42 000.00\$
2019-662	LET et réservoirs d’eau potable – modifications des automates	47 940.56\$

5.3. Contrats de fourniture de services

2019-500	Évaluation des bâtiments de la Ville aux fins d’assurance	34 492.50\$
----------	---	-------------

5.4. Contrats de services professionnels

2019-534	Auditeur indépendant – Services professionnels	82 207.13\$
----------	--	-------------

6. CONTRATS CONCLUS SUITE À UN APPEL D’OFFRES PUBLIC

6.1. Contrats d’approvisionnement

2019-259	Location d’une souffleuse détachable avec option d’achat	45 930.21\$
----------	--	-------------

6.2. Contrats pour l’exécution de travaux

2018-576	Travaux de démantèlement d’équipements pétroliers	67 668.54\$
2019-154	Fourniture et installation d’un complexe modulaire	199 414.71\$
2019-229	Réfection extérieure du phare au Bureau d’accueil touristique	309 857.63\$
2019-228	Revêtement en béton bitumineux préparé et posé chaud	412 007.71\$
2019-231	Construction des cellules 4A, 4B et 5 et recouvrement final partiel au lieu d’enfouissement technique	1 953 002.85\$
2019-294	Travaux de mise aux normes de l’hôtel de ville et de la caserne incendie	4 094 259.75\$
2019-316	Réfection de l’avenue Saint-Rédempteur	5 488 906.50\$
2019-404	Accès et motorisation au poma 2 du Mont-Castor	296 471.14\$

6.3. Contrats de fourniture de services

2018-574	Fourniture, installation, configuration et programmation de lignes téléphoniques	114 317.34\$
----------	--	--------------

6.4. Contrats de services professionnels

2019-192	Services professionnels pour préparation des plans et devis, demande de certificat d'autorisation et surveillance technique des travaux de la plateforme de compostage de Matane	146 018.25\$
2019-195	Services professionnels – Surveillance de divers projets et études géotechniques par un laboratoire de sols	278 213.06\$
2019-282	Services professionnels – Centre-ville illuminé – Éclairage architectural	197 124.64\$
2019-406	Réfection de l'aéroport de Matane – Services professionnels – Préparation des plans et devis et surveillance des travaux	534 058.88\$

7. CONTRATS CONCLUS SUITE À UN ACHAT REGROUPÉ

2019-538	UMQ – Fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlore de sodium) hiver 2019-2020	1 707 238.48\$
----------	---	----------------

8. CONTRATS OCTROYÉS AVEC SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

La Ville de Matane a octroyé 42 mandats en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres pour la période du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019.

De ces mandats, 7 étaient des mandats de services professionnels et 35 d'autres types de mandats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres consiste, dans une première étape, à évaluer la qualité d'une offre de services en fonction de critères établis (grille de pondération). Dans une deuxième étape, le prix soumis est considéré et, par en vertu d'une formule mathématique, un pointage final est attribué à chacun des soumissionnaires. Le plus haut pointage est considéré comme étant le plus bas soumissionnaire conforme. Ce mode d'octroi des contrats vise à évaluer le rapport entre la qualité et le prix de chacune des propositions.

Les comités d'évaluation sont formés par le directeur général conformément à ce qui est édicté dans le *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)*.

9. ROTATION DES COCONTRACTANTS ET INVITATION D'ENTREPRISES

Le *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)* prévoit que lors d'octroi de contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000\$, mais en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres public, la Ville doit tendre à faire participer le plus grand nombre d'entreprises parmi celles qui sont en mesure de répondre à ses besoins en favorisant la rotation entre les éventuels contractants lorsque possible.

La Ville doit également tendre à demander des prix à au moins deux entreprises lorsque possible, dont idéalement une entreprise locale pour les contrats de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000\$, mais en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres public.

La rotation et l'invitation faite aux fournisseurs ne doivent toutefois pas se faire au détriment de la saine gestion des fonds publics.

À ce jour, aucune politique ou directive particulière n'a été mise en place à cet égard, chaque contrat ayant fait l'objet d'une analyse distincte.

10. CLAUSES DE PRÉFÉRENCES

Le *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)* prévoit :

- Pour les contrats dont la valeur n'excède pas 50 000\$, que la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré à un fournisseur local n'ayant pas soumis le prix le plus bas, à condition que son offre n'excède pas 10% de plus que le meilleur prix soumis par un fournisseur extérieur de la Ville;
- Pour les contrats dont la valeur est de plus de 50 000\$, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, que la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré à un fournisseur local n'ayant pas soumis le prix le plus bas, à condition que son offre n'excède pas 5% de plus que le meilleur prix soumis par un fournisseur extérieur de la Ville.

Pendant la période visée par le présent rapport, la Ville ne s'est jamais prévalu de la clause de préférence.

11. PLAINTES

Pour la période du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019, aucune plainte n'a été reçue en lien avec l'application du *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)*.

12. RESPECT DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Tous les octrois de contrat pour la période du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019 respectent le *Règlement de gestion contractuelle à la Ville de Matane (VM-300)* et les différentes lois applicables en matière de gestion contractuelle.



Nicolas Leclerc, directeur général
Ville de Matane



VILLE DE MATANE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

1^{er} juin 2020

RÉSOLUTION 2020-312

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de la ville de Matane le 1^{er} juin 2020 lors de la séance générale tenue en l'hôtel de ville à 16 h et à laquelle étaient présents madame la conseillère Annie Veillette, et messieurs les conseillers Eddy Métivier, Jean-Pierre Levasseur, Nelson Gagnon et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de Jérôme Landry, maire.

Sont également présents M^e Nicolas Leclerc, directeur général et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence motivée de monsieur Steven Lévesque, conseiller.

GESTION CONTRACTUELLE – RAPPORT ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 14 NOVEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Considérant l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE LEVASSEUR

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le rapport annuel sur l'application du règlement VM-300 sur la gestion contractuelle pour la période du 14 novembre 2018 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

Copie conforme
2 juin 2020

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a.
Avocate